

# COMMUNE DE MALABAT

## Rapport de Présentation

### - SOMMAIRE -

#### 1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES
  
- II - ANALYSE TERRITORIALE
  - II - 1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS
  - II - 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL
  
- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

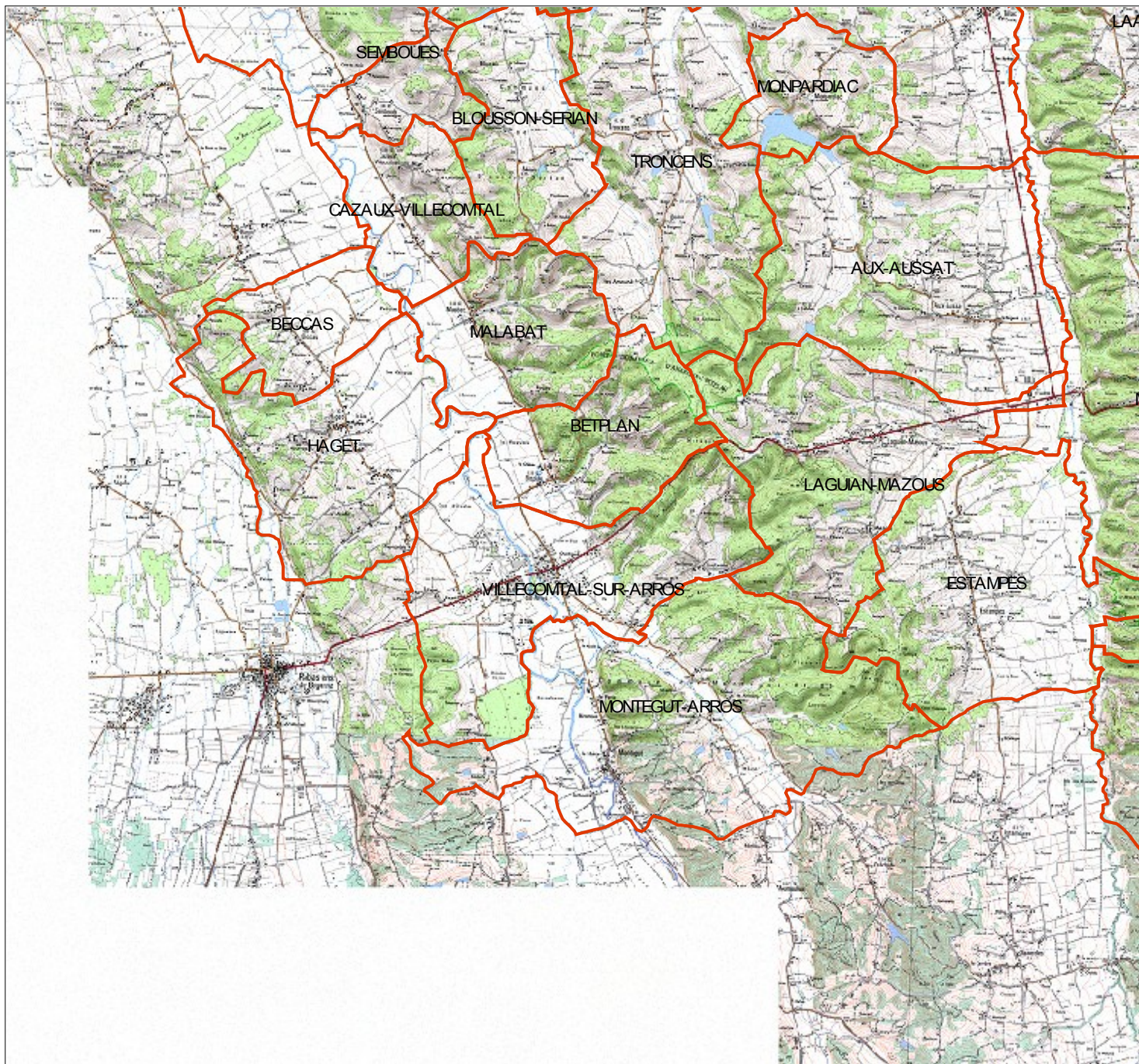
#### 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - LES CONTRAINTES
  
- II - LES ENJEUX
  
- III - CHOIX DU ZONAGE
  
- IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT
  - IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES
  - IV-2 DISPOSITIONS GENERALES
  
- V - SECURITE

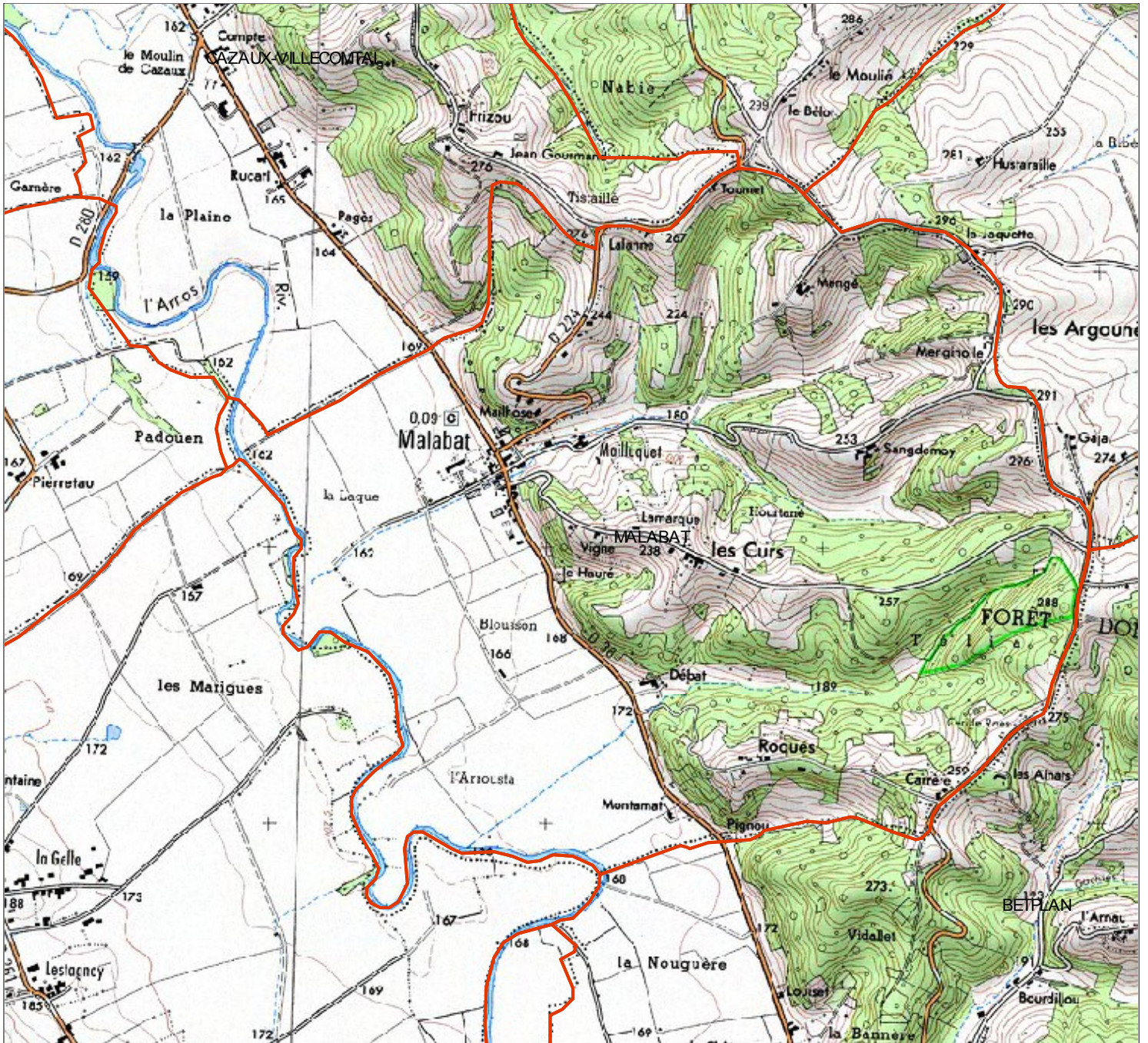
## 1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Commune de MALABAT, située près de Villecomtal , est desservie par la RD n°38 à partir de la RN 21 et la RD n°224 vers Troncens. Elle fait partie du canton de Miélan et est limitrophe avec les communes de Cazaux Villecomtal, Blousson Sérian , Troncens , Betplan , Haget, Beccas.

### SITUATION



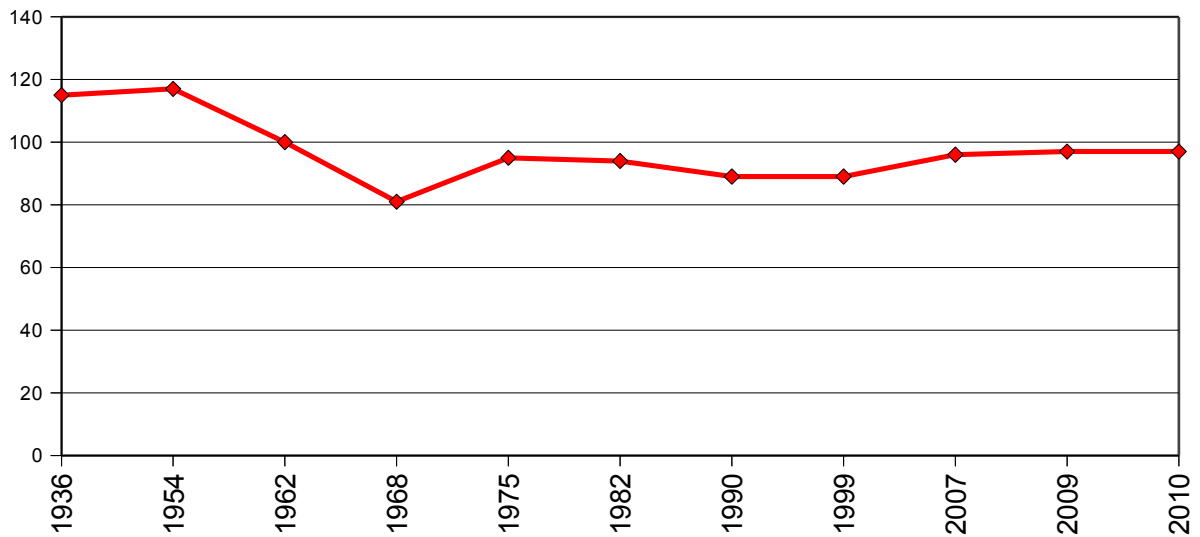
## PLAN DE SITUATION



## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

### DEMOGRAPHIE

## Démographie



Population sans doubles comptes depuis 1936

|                                 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 | 2009 | 2010 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Population sans doubles comptes | 95   | 94   | 89   | 89   | 96   | 97   | 97   |

|                         | 1999/1990 | 1990/1982 | 1982/1975 | 2010/1999 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Evolution en %</b>   | 0,0%      | -5,3%     | -1,1%     | 2,80%     |
| <b>Solde migratoire</b> | 4         | -2        | 1         | 10        |
| <b>Solde naturel</b>    | -6        | -3        | -2        |           |

| Population par classe d'âge | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus |
|-----------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| <b>1999</b>                 | 14       | 14        | 31        | 23        | 5              |
| <b>En %</b>                 | 16,1%    | 16,1%     | 35,6%     | 26,4%     | 5,7%           |
| <b>1990</b>                 | 20       | 24        | 23        | 21        | 1              |
| <b>En %</b>                 | 22,5%    | 27,0%     | 25,8%     | 23,6%     | 1,1%           |

Commune de

**Malabat**

Sources : INSEE / RGP

| Population  | Territoire | Zone de comparaison |
|---|------------|---------------------|
| Population en 2007  | 96         | 183 621             |
| Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2007                             | 17,8       | 29,3                |
| Superficie (en km <sup>2</sup> )  | 5,4        | 6 256,8             |
| Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %                               | 1,2        | 0,8                 |
| dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en %                      | -0,4       | -0,3                |
| dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 1999 et 2007, en % | 1,7        | 1,1                 |
| Nombre de ménages en 2007   | 39         | 80 064              |
| Population estimée au 1er janvier 2008  | ///        | 184 500             |
| Naissances domiciliées en 2008  | 0          | 1 689               |
| Décès domiciliés en 2008  | 0          | 2 080               |

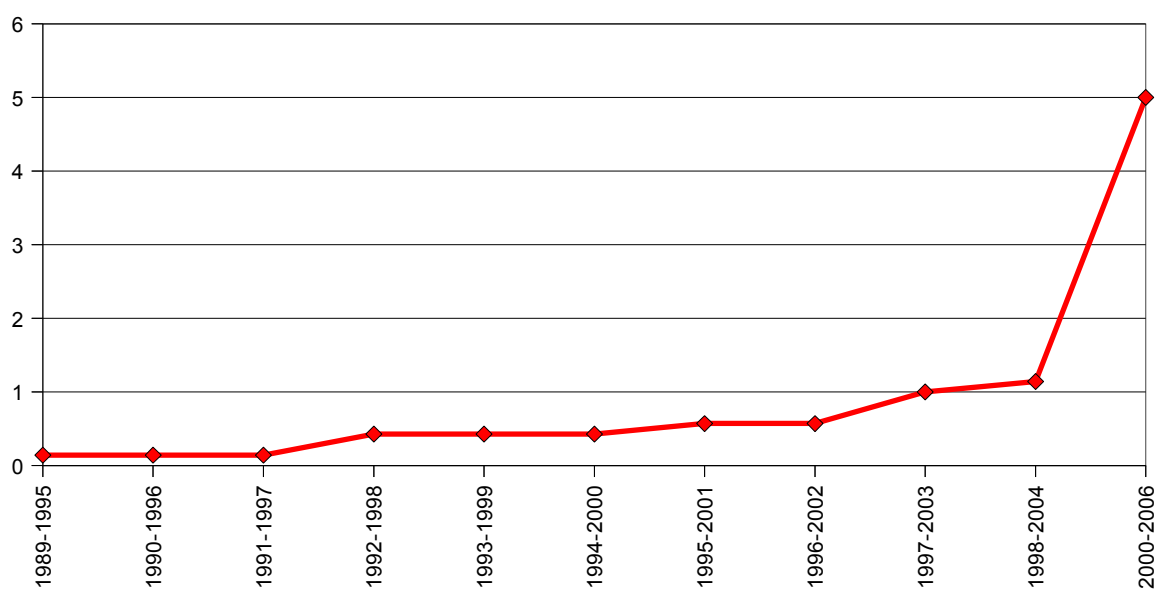
Note

/// : information(s) non disponible(s) pour ce niveau géographique

Sources : Insee, état civil - Estimations de population au 1er janvier.

## LOGEMENT

### Logement



Construction neuve de 1984 à 2006 (moyennes glissantes sur 22 ans)

### Construction neuve

| 2000/2006         | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| 5                 | 1    | 3    | 0    | 1    | 0    |
| <b>Individuel</b> |      |      |      |      |      |
| <b>2000-2004</b>  |      |      |      |      |      |
| <b>Collectif</b>  |      |      |      |      |      |
| 0                 |      |      |      |      |      |

## Parc existant (RGP 99)

|                               |             |             |                               |             |             |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Ensemble du parc</b>       | <b>1999</b> | <b>1990</b> | <b>Résidences secondaires</b> | <b>1999</b> | <b>1990</b> |
|                               | 42          | 40          |                               | 8           | 6           |
|                               |             |             | <b>En % du parc</b>           | 19,0%       | 15,0%       |
| <b>Résidences principales</b> | <b>1999</b> | <b>1990</b> | <b>Logements vacants</b>      | <b>1999</b> | <b>1990</b> |
|                               | 33          | 30          |                               | 1           | 4           |
| <b>En % du parc</b>           | 78,6%       | 75,0%       | <b>En % du parc</b>           | 2,4%        | 10,0%       |

### Résidences principales

| Statut d'occupation | Propriétaires occupants | Locataires non HLM | Locataires HLM | Occupants à titre gratuit | Meublés et hôtels |
|---------------------|-------------------------|--------------------|----------------|---------------------------|-------------------|
| <b>1999</b>         | 24                      | 4                  | 0              | 4                         | 1                 |
| <b>En %</b>         | 72,7%                   | 12,1%              | 0,0%           | 12,1%                     | 3,0%              |

Commune de

**Malabat**

Sources : INSEE / RGP  
DDE/SITADEL

### Logements Communaux ;

La Commune de MALABAT dispose de trois logements Communaux ;

- 1 logement PALULOS ,
- 1 logement de fonction de l'instituteur .

La Commune ne dispose pas de logements H L M.

## ECONOMIE

### Agriculture

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers la production de céréales ( pour l'essentiel du maïs ) et l'élevage bovin.

Le secteur tertiaire est représenté par un charpentier et un gestionnaire d'un gîte rural .

### Tourisme

Parcours de pêche le long de l'Arros , promenades , gîte rural....

### Artisanat -Commerce

Néant

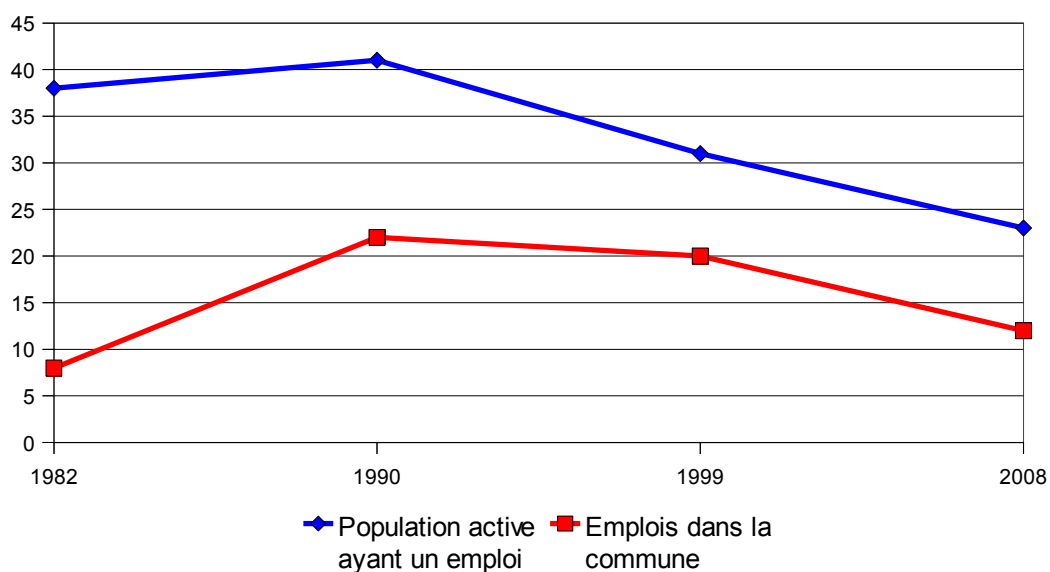
### Services

- La Mairie
- Ecole primaire

## EMPLOI

|                                   | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|
| Population active ayant un emploi | 38   | 41   | 31   | 23   |
| Emplois dans la commune           | 8    | 22   | 20   | 12   |

|      | Agriculture | Industrie agro: | Autres industries | Construction | Transports | Commerce | Services |   |
|------|-------------|-----------------|-------------------|--------------|------------|----------|----------|---|
| 1999 | 0           | 0               | 0                 | 0            | 0          | 0        | 0        | 4 |
| 2008 | 10          | 0               | 0                 | 0            | 0          | 0        | 0        | 2 |





|                                   | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 |
|-----------------------------------|------|------|------|------|
| Population active ayant un emploi | 38   | 41   | 31   | 23   |
| Emplois dans la commune           | 8    | 4    | 12   | 12   |
| <i>Dont emplois salariés</i>      |      |      | 5    | 2    |

## II – ANALYSE TERRITORIALE

### II -1 ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

#### LA MORPHOLOGIE DU SITE

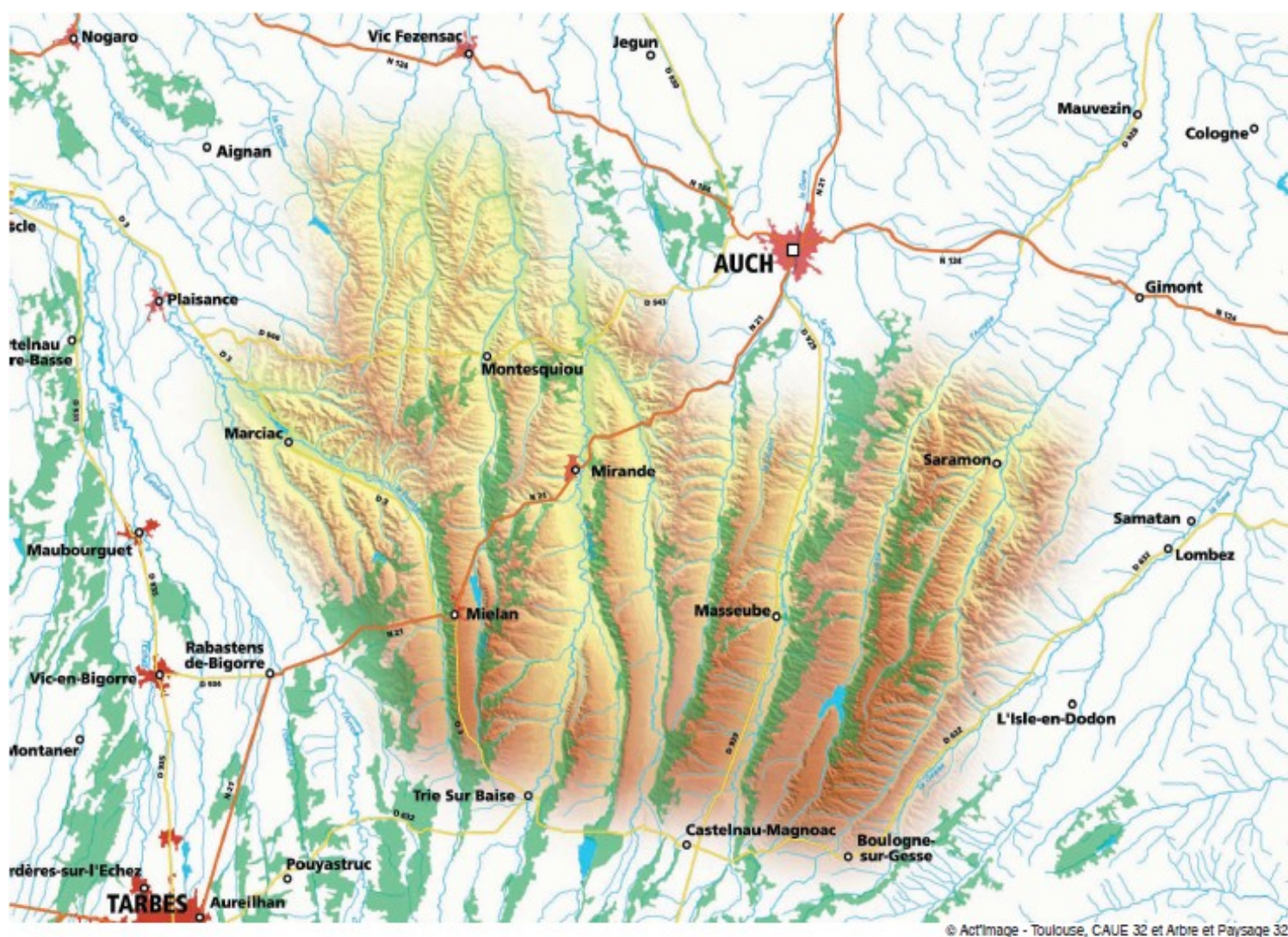


Le territoire communal couvre 540 ha , est situé au point de jonction entre la Rivière Basse et l'Astarac. Sa géomorphologie est plus proche des paysages de l'Astarac.

MALABAT est situé à l'extrême Ouest du canton de Miélan , dans la vallée de l'Arros.

Le point culminant ( 296 m ) se trouve à l'Est sur les coteaux proches de Troncens , le point le plus bas ( 162 m ) se situe à l'Ouest aux abords de l'Arros.

La voie de desserte principale est la Route Départementale n°38 , chemin de pied de côte menant à Cazaux-Villecomtal et Sembouès.



L'Astarac englobe tout le Sud du département, un quart de sa superficie, et correspond au pied de l'éventail gascon.

**C'est le «Haut-Gers», la partie la plus «montagnarde», celle où les altitudes sont les plus importantes, les pentes les plus fortes et où l'influence des Pyrénées est la plus prégnante (avec son voisin Magnoac).**

L'unité paysagère de ce vaste ensemble repose avant tout sur **une unité géologique et morphologique :**

- le sous-sol est essentiellement composé de **dépôts molassiques (argilo-caillouteux) issus de l'érosion des Pyrénées au tertiaire**

- **une dizaine de cours d'eau orientés Sud-Nord** ont découpé ce substrat et creusé des vallées au profil similaire où la dissymétrie des versants est particulièrement lisible. Ces vallées offrent des paysages à la fois «sauvages» et «cultivés» marqués par **une polyculture où l'élevage occupe encore une place très importante.**

Ces limites sont :

- à l'Ouest, les larges couloirs des vallées de l'Arros et de l'Adour dans la Bigorre et la Rivière-Basse (qui obliquent vers Nord-Ouest)

- à l'Est, ceux de la Save et de la Gesse dans le Comminges et le Savès Toulousain (qui obliquent vers le Nord-Est)

- au Sud, le Magnoac au pied du plateau de Lannemezan où naissent la plupart des rivières

- au Nord, la RN124, au-delà de laquelle, les molasses se mêlent avec les sables landais dans l'Armagnac ou avec le calcaire dans la Ténarèze, le Pays d'Auch, ou la Lomagne

Le paysage est rythmé par l'alternance «coteaux-vallées» très lisibles et dont on distingue aisément les trois ensembles physiologiques qui les composent : la **boubée, la serre et la ribère**. Ils sont distincts par leur relief mais aussi parce que la distribution des cultures, de la végétation, de l'habitat ou même des circulations s'y organisent de manière différente et **complémentaire**.

- la **ribère** en fond de vallée est un simple ruban alluvial, **plat** et abondamment **cultivé**. C'est un couloir de circulation naturel où l'on rencontre les grands axes de communication (mercadère) et les principaux centres urbains.

- **la serre**, rive droite, prend la forme d'un **coteau étroit et abrupt** qui s'élève d'une centaine de mètres au dessus de la ribère.

Elle est largement **dédiée aux bois et aux pâturages**. Au sommet, en sinuant le long des serrades, on bénéficie de multiples vues panoramiques sur les vallées et la succession des coteaux. Fermes isolées et petit villages perchés se succèdent ainsi qu'un important patrimoine diffus : motte, chapelle, moulin à vent...

- **la boubée** qui s'étale rive gauche en pente douce est un espace de transition. De petits ruisseaux affluents ont creusé un paysage **de vallons et de collines amples** et cultivés dans l'ensemble, mais ponctués également de bois et de prairies.

Le parcellaire reste modeste et les pentes relativement importantes. Elle est surtout le siège d'un habitat dispersé.

La succession des vallées produit **un paysage répétitif mais jamais monotone** car nuancé :

- **du Sud au Nord au sein de chaque vallée**, le relief s'atténue, l'influence climatique pyrénéenne s'étiolle, les sols sont de plus en plus calcaires, la mise en valeur des terres plus intensive, et une architecture de pierre succède aux maisons d'argile

- **d'Est en Ouest, de vallée en vallée**, l'influence océanique ou méditerranéenne est plus ou moins marquée et influe sur la végétation et les types de culture (présence plus ou moins forte du maïs ou des céréales).

On pourrait ainsi aisément distinguer un Astarac Nord et un Astarac Sud, un Astarac Oriental et un Astarac Occidental mais l'homogénéité d'ensemble, par rapport aux autres terroirs gersois, l'emporte sur la diversité.

Les Pyrénées constituent le plus beau décor et le paysage le plus impressionnant de l'Astarac. L'ensemble de la chaîne se dresse régulièrement à l'horizon. Leur présence reste intermittente mais beaucoup plus fréquente que dans le reste du Gers et surtout la proximité est telle qu'on a "parfois l'impression de pouvoir les toucher".

Cette proximité se ressent aussi au niveau du climat, plus frais, marqué par des précipitations plus importantes (800 à 900mm au Sud) et des amplitudes thermiques supérieures. Cela se traduit notamment par la présence du Hêtre dans la végétation qui est ici en limite Nord de son aire de répartition. Les accidents climatiques sont également plus réguliers : orages fréquents l'été et un "enneigement" supérieur l'hiver.



Argile à galet, vallée de la Grande-Baïse

Quant au sous-sol, il est composé essentiellement de dépôts molassiques issus directement de l'érosion de la chaîne au tertiaire : molasses argilo-siliceuses, caillouteuses (argile à galets) qui donnent une majorité de sols argilo-limoneux aux potentialités agraires médiocres (boulbène majoritairement). Dans le Nord de l'Astarac, l'érosion a mis à jour des dépôts plus anciens (assises calcaires) qui offrent des sols de meilleure qualité (terrefort argilo-calcaire).

## **L' OCCUPATION DU SOL**

On constate une augmentation du nombre de logements à partir de 2005 et un équilibre démographique depuis 2007.

Ceci se confirme à partir d'une progression du nombre de Permis de Construire qui est de l'ordre de 10 à 15 permis de construire accordés ces cinq dernières années pour des logements; ce qui représente une création de 12 logements depuis 2005 .

Afin de préserver l'identité du village et de ses groupes d'habitations la Commune de MALABAT a donc décidé de se doter d'un document d'urbanisme et de planification type Carte Communale.

## **ANALYSE PAR SITE**

### **1- AU VILLAGE**

Le centre aggloméré de MALABAT est relativement réduit et comprend la mairie, l'école, l'église et son cimetière, et une vingtaine de maisons d'habitation.

Son urbanisation s'est développée dans un premier temps le long des Routes Départementales n°38 et 224 à l'extrémité Est de la plaine de l'Arros dont l'étendue de la zone inondable empêche un développement en profondeur vers l'Ouest.

Immédiatement à l'Est au-delà de cette extrémité de plaine se dessinent des côtes abruptes où une amorce d'urbanisation s'est opérée le long de la R D n°224 et de la voie Communale n°4.

Cette configuration des lieux très particulière, fait que le développement de l'urbanisation dans ce secteur n'est pas aisé. Cela explique un développement un peu linéaire au niveau du village.

### **2- LES GROUPES D' HABITATIONS**

On distingue trois groupes d'habitations, "Aux Picharrots", hameau qui nécessitait une organisation de l'espace afin de mieux contenir l'urbanisation dans ce secteur, compte tenu du caractère accidenté des lieux, "A Hourtané", développement linéaire le long de la voie Communale n°5 (chemin de crête), compte tenu de la topographie des lieux, "A Gramouilla/Au Soulan", zone en plaine, au pied des côtes, de développement restreint, établie à partir de trois habitations existantes, l'une d'entre elles étant située dans la frange de la zone inondable.

L'extension de l'urbanisation sera donc limitée à terme, afin d'éviter un développement trop linéaire le long de la voirie et afin de conserver le caractère du bâti local.

L'impact paysager des futures constructions sera réduit compte tenu de l'existence d'écrans végétaux naturels sous forme de bosquets, de haies naturelles et de plantations d'alignement qui constituent des supports naturels où "s'appuieront" les futures habitations.

## II- 2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL



**Paysage de l'Astarac**



**Paysage polycole**



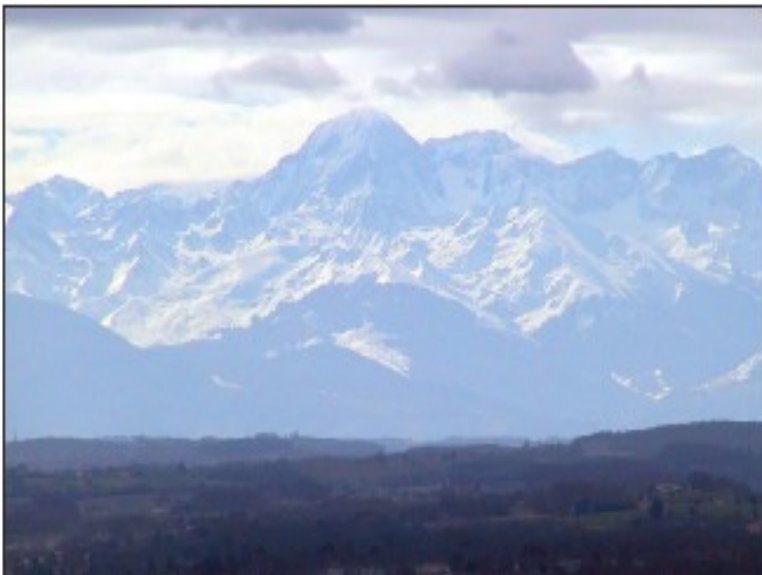
**Ferme- équerre**



Pyrenées en arrière plan



Ribère cultivée



les Pyrénées, majestueux décor



Terre crue , Grès , Galets

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### LE PATRIMOINE

- L'église Saint-Jean -Batiste remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle . Sa première pierre a été posée en 1900 et elle est consacrée le 23 Juin 1912 par Mgr Ricard , archevêque de Auch.

Elle est construite dans le style néo gothique .

Elle contient le monument aux morts de la guerre 1914-1918 , qui est un étonnant trompe-l'oeil que domine la statue de Jeanne d'Arc.

## **LES EQUIPEMENTS**

Néant

## **LES RESEAUX TECHNIQUES**

La Commune de MALABAT adhère à la Communauté de Communes des Hautes Vallées de Gascogne.

Cette Communauté de Communes a pour compétences :

- les écoles
- l'action sociale
- le développement économique et touristique
- le service public d'assainissement non collectif -SPANC-

### ➤ **Elimination des déchets**

SMCD Sud de Mirande.

### ➤ **Eau potable-assainissement**

Adduction d'eau potable gérée par le SIAEP de l'Arros.

L'assainissement est géré par le SPANC, sur la base de filières d'assainissement autonome ; un Schéma d'assainissement a été approuvé.

### **Electricité**

Electricité gérée par le S D E G (syndicat départemental d'électrification du Gers )

### **Voirie**

La voirie Communale est gérée par le SIVOM de Miélan/Marciac.

### **Les autres services , tels que:**

- Gendarmerie de Miélanet Communauté de Brigades de l'Arros ,
- Trésorerie de Miélan ,
- Centre de Secours de Villecomtal sur Arros ,
- Médico/Social à Miélan/ Mirande,
- Direction Départementale des Territoires du Gers , UT Sud à Mirande,
- Service des Routes Départementales à Miélan , SLA de Plaisance du Gers.



## **- LES TRANSPORTS**

Il n'existe pas de liaison de transport public entre la Commune et le chef lieu de Canton.

Seul un ramassage scolaire assure la liaison vers les établissements scolaires du Canton .

Il n'existe qu'un circuit et un point d'arrêt au village .

Les transports scolaires sont gérés par le Conseil Général .

## **2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE**

### **I -LES SERVITUDES ET CONTRAINTES**

#### **I-1-Servitudes**

- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles relatif aux mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles ( règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions) .

Prescrit par arrêté préfectoral du 04/11/2005.

- Relations aériennes , zones hors dégagement , installations particulières ; Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement (installations particulières) , cette servitude concerne tout le territoire communal.

#### **I-2-Contraintes**

- Bois et forêts relevant du régime forestier , forêt domaniale d'Armagnac ,

- Risques naturels d'inondations : l'Arros,

- Risques sismiques ; zone sismique n° 1a , cette contrainte concerne tout le territoire communal

- Zone naturelle d'intérêt écologique ,faunistique et floristique de type 2 ( ZNIEFF 2 ) ; cours de l'Arros , méandres ménageant plages et talus( n° 559).

## **II - LES ENJEUX**

-Permettre le développement de l'accueil de population,

-Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles , au village et dans les groupes d'habitations retenus dans la carte communale,

-Lutter contre le "mitage",

-Prendre en compte les paysages de la Commune,

-Améliorer la planification sur le territoire Communal en donnant la possibilité à la Commune , à partir de cette Carte Communale -en tant que premier support de planification-de mieux définir et maîtriser à plus long terme les potentialités d'extension des sites ou/et la création de nouveaux secteurs à urbaniser.

## **III - CHOIX DU ZONAGE**

### **L'occupation du sol**

L'occupation du sol s'orientera vers quatre zones:

- Au village
- "Aux Picharrots "
- "A Hourtané "
- " Au Soulan/Gramouilla "

Cette urbanisation sera donc regroupée au niveau du village et des trois groupes d'habitations.

| <b>Secteurs</b> | <b>Lieux-dits</b>        | <b>Superficie totale (hectares)</b> | <b>Surface bâtie</b>  | <b>Disponible</b>      |
|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Zone ZC2        | Au Village               | 12,21 ha                            | 5,41 ha               | 6,80 ha                |
| Zone ZC2        | "Aux Picharrots "        | 3,38 ha                             | 1,79 ha               | 1,59 ha                |
| Zone ZC2        | "A Hourtané "            | 6,36 ha                             | 2,05 ha               | 4,31 ha                |
| Zone ZC2        | " Au Soulan/Gramouilla " | 1,88 ha                             | 0,40 ha               | 1,48 ha                |
|                 |                          | -----                               | -----                 | -----                  |
|                 | <b><u>TOTAL :</u></b>    | <b><u>23,83 ha</u></b>              | <b><u>9,65 ha</u></b> | <b><u>14,18 ha</u></b> |

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle ZN et la zone ZNi pour le secteur inondable.

Il en résulte que l'espace disponible ouvert à la construction est de : **14,18 ha** ,ce qui représente **2,6 %** de la surface totale de la Commune.

On remarque que l'incidence de ce développement urbain sur l'espace agricole est très faible.

### **Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site**

| Site                                 | Potentiel à court terme | Potentiel à plus long terme  | Opportunité d'opérations                                 | Intérêt |
|--------------------------------------|-------------------------|--|--|---------|
| <b>Village</b>                       | 30-40                   | Potentiel limité , zone inondable à l'Ouest ,côteaux à l'Est et espace agricole environnant et éviter un développement trop linéaire | Maisons individuelles<br>Lotissement<br>Locatif social ? | ***     |
| <b>"Aux Picharrots</b>               | 6-8                     | Limité compte tenu de la topographie des lieux   | Maisons individuelles<br>Renforcement du bâti existant   | *       |
| <b>"A Hourtané "</b>                 | 10-12                   | Limité compte tenu de la topographie des lieux et éviter un développement linéaire   | Maisons individuelles<br>Renforcement du bâti existant   | *       |
| <b>" Au Soulan/<br/>Gramouilla "</b> | 4-5                     | Limité compte tenu de la proximité de l'espace agricole environnant , de la zone inondable et du risque de développement linéaire    | Maisons individuelles<br>Renforcement du bâti existant   | *       |

### **Conclusion**

**Sur l'ensemble des sites précédemment décrits, la commune a la possibilité d'accueillir entre 50 et 65 maisons supplémentaires ce qui représente environ entre 125 et 160 habitants sur une période évaluée à 10- 15 ans.**

## **IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **IV-1 PRECONISATIONS PARTICULIERES PAR SITE**

#### **1- AU VILLAGE**

Le Village de MALABAT est situé en frange de la plaine de l'Arros . Son extension à l'Ouest est limitée par la Zone inondable de l'Arros et à l'Est par les côteaoux.

Cette configuration ne permet pas une urbanisation aisée , ni un développement en épaisseur .

Le risque est donc d'être tenté de voir se développer une urbanisation linéaire et " tentaculaire", le long de la voirie.

A terme son extension devra se limiter le plus possible aux seuils du zonage actuel surtout dans ses limites Nord et Sud.

#### **2- LES GROUPES D'HABITATIONS**

Ils sont constitués pour l'essentiel d'habitat un peu diffus , à partir duquel "s'appuieront " les nouvelles habitations .Celles-ci viendront conforter le bâti existant sachant que les possibilités d'extension sont très réduites , compte tenu de la topographie des lieux et de la capacité limitée de certains réseaux .Cette extension se limitera à occuper les espaces restants et "s'appuiera " également sur des seuils marqués par une ou/et des "barrières " naturelles telles que haies , bosquets .....

Globalement ces groupes d'habitations sont protégés par des écrans végétaux ce qui réduira l'impact des futures habitations dans l'environnement .

### **IV-2 DISPOSITIONS GENERALES**

La répartition des zones constructibles au niveau des groupes d'habitations précités et le village limiteront l'impact sur les paysages et les espaces ruraux.

Les bois des particuliers, ne relevant pas du régime forestier, de plus de 4 hectares ou faisant partie d'un bois de plus de 4 hectares, ainsi que les bois relevant des collectivités et de certaines personnes publiques (quelle que soit la surface à défricher) sont soumis à autorisation de défrichement.

Une zone inondable a été prise en compte au niveau de l'Arros dans le cadre du recensement des risques naturels sur ce territoire , de la protection et de la qualité des eaux .

#### **Dispositions générales et orientations du SDAGE Adour-Garonne**

Le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le lundi 16 novembre 2009 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne pour les années 2010 à 2015 et rendu un avis favorable au projet de programme de mesures (PDM) qui lui est associé. Le SDAGE et le PDM sont en vigueur aujourd'hui suite à leur approbation par le préfet coordonnateur de bassin .

## **Les 6 orientations fondamentales du futur SDAGE ( 2010-2015)**

**Six grandes orientations sont aujourd'hui proposées au Comité de Bassin. Elles constituent les bases du SDAGE révisé.**

Elles intègrent les objectifs de la DCE et du SDAGE précédent qu'il est nécessaire de poursuivre ou de renforcer.

- \*Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance ,
- \*Réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques,
- \*Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux superficiels et souterrains pour atteindre le bon état ,
- \*Obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés ,
- \*Gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations ,
- \*Promouvoir une approche territoriale .

### **En ce qui concerne la qualité des eaux de surface**

On compte 18 stations de mesure de qualité des rivières du réseau de l'AEAG dans le département du Gers (en considérant celles implantées dans le département (16) et celles immédiatement à l'aval (2). Sur ces 18 stations, 7 montrent une qualité d'eau respectant les objectifs de qualité.

### **Protection contre les inondations**

L'ensemble des rivières gersoises dispose de documents réglementaires de protection contre les inondations.

97communes concernant près de 82 000 habitants (soit 47% de la population gersoise) sont pourvues d'une telle réglementation.

La rivière Arros est couverte par la CIZI -Cartographie Informative des Zones Inondables -.

### **Agenda 21 Départemental**

Le présent document a été élaboré en tenant compte également des orientations de l'Agenda 21 du Département du Gers.

## **V – SECURITE**

### **Accès sur RD**

Les accès directs ou/et indirects sur les Routes Départementales devront être conformes aux prescriptions édictées par le Conseil Général du Gers .

### **Accès sur Voies Communales**

Ils seront réalisés suivant les normes de sécurité en vigueur et conformément aux prescriptions édictées par la Commune.

**Cette étude résulte d'une analyse territoriale qui a intégré le volet paysager et environnemental , sur le territoire étudié en tenant compte également des contraintes liées à l'espace agricole.**